

**II<sup>e</sup> CONFERENCE INTERNATIONALE  
DU RESEAU « FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)  
« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de  
formation rurale pour le développement »  
TUNIS – 19 au 23 mai 2008**

**FORMATION EDUCATION**

*Intervention de monsieur SORO YAMANI, vice président du conseil général de Korhogo, Côte d'Ivoire*

Le développement en milieu rural dépend de plusieurs facteurs dont l'éducation et la formation des différents acteurs reste un atout majeur afin de garantir la réussite. Dans ce document, je tenterai de relever certaines actions du conseil Général de KORHOGO envers les populations du département. Le département de Korhogo est situé au nord de la COTE D'IVOIRE et couvre une superficie de 13 400km<sup>2</sup> pour une population de 453 600 habitants (RGPH 1998).

Le département ou Conseil Général de Korhogo est une collectivité territoriale, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (loi n° 2001-477 du 09 août 2001). Le Conseil Général a pour compétences

- la gestion de la voirie départementale et la réalisation des travaux d'équipement rural ;
- la création et la gestion des **infrastructures scolaires** et sanitaires ;
- la promotion de son développement économique, social et culturel ;
- la sécurité et la protection civile ;
- l'environnement, la santé publique et l'action sociale.

Par rapport à ces missions, le Conseil Général, depuis sa mise en place le 06 septembre 2002 malgré la crise déclenchée le 19 septembre 2002 a entrepris des actions humanitaires ponctuelles en apportant des vivres, des médicaments et du matériels scolaires aux populations sinistrées. Il a aussi procédé à des réparations de pompes villageoises, de reprofilage de pistes et à la construction d'ouvrages d'art sur certaines routes et pistes. Mais ces actions ponctuelles, bien qu'elles soient utiles ne suffisent pas pour enclencher un développement harmonieux et durable. C'est dans cette optique que le Conseil Général de Korhogo a élaboré un PLAN STRATEGIQUE de DEVELOPPEMENT LOCAL ( PSDL).

Ce document a été élaboré de manière participative avec l'ensemble de toutes les couches socio professionnelles du département et avec la collaboration du BUREAU NATIONAL D'ETUDES TECHNIQUES et de DEVELOPPEMENT ( BNETD ). Au cours de cet exercice les populations ont fait l'état des lieux de tous les problèmes dans tous les secteurs d'activités. Notons que la Côte d'Ivoire a consacré pour ces dernières années 40% de son budget à l'éducation et à la formation. Malgré ces efforts le taux d'alphabétisation reste faible 40%. En ce qui le volet EDUCATION FORMATION le diagnostic fait apparaître ce qui suit.

Au niveau du département de Korhogo les spécificités du système éducatif peuvent se résumer ainsi :

	<b><u>Préscolaire :</u></b>	<b><u>Primaire :</u></b>	<b><u>Secondaire :</u></b>	<b><u>Supérieur :</u></b>
Nombre d'écoles :	23	282	38	3
Nombre d'élèves :	1747	5476	33 324	500
Nombre de classes :	57	1079	656	
Nombre d'enseignants :	64	1166	988	
Taux de couverture	3,5	35,4%	4,8%	1,2%

Le département ne dispose que d'un seul centre de formation professionnelle technique dont l'effectif ne dépasse pas 100 élèves. D'autres établissements privés existent et forment dans les métiers du tertiaires ( BEP, Secrétariat etc.). Malgré tout cela, le taux de scolarisation du département reste faible

(41% contre 71%) sur le plan national. Ce qui conduit à un taux d'analphabétisme très élevé dans le département (80% contre 60%) sur le plan national. On remarque qu'il y a un manque criard de structures de formation professionnelle ce qui est un handicap pour toute actions de développement du département. Ce constat étant fait le Conseil Général a proposé les actions suivantes pour corriger le problème de formation et d'éducation dans le département. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

### PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Sensibiliser les populations sur les dangers de l'analphabétisme qui freine le développement du département ;
- Transformer tous les établissements scolaires en centre d'alphabétisation;
- Créer des comités responsables de l'alphabétisation autour de chaque centre ou foyer ;
- Sensibiliser et intéresser les enseignants exerçant dans le département afin qu'ils s'engagent et appuient l'action d'alphabétisation;
- Rechercher des fonds (cotisation, dons, subventions etc.) pour soutenir l'alphabétisation afin de ramener le taux d'analphabétisme du département autour de 30 à 40% d'ici 10 ans;
- Mettre un accent particulier sur l'alphabétisation fonctionnelle à travers les projets nationaux ou internationaux existants ou à créer.
- Créer un comité départemental de Gestion de l'école ;
- Entreprendre une vigoureuse campagne de sensibilisation pour expliquer aux populations l'intérêt de l'école et le devoir pour eux de scolariser les enfants au lieu de les utiliser comme main d'œuvre pour les cultures attelées.
- Entreprendre ou encourager la construction d'écoles maternelles dans les localités où elles peuvent être viables;
- Créer de nouvelles écoles primaires pour relever de façon significative le taux de scolarisation;
- Encourager le maintien de la jeune fille à l'école;
- Encourager et contrôler l'initiative privée dans le secteur de l'enseignement préscolaire et primaire ;
- Relancer et renforcer le programme «une école - une cantine» dans le département;
- Impliquer les populations locales, notamment les femmes, dans la production et la commercialisation de denrées alimentaires dans le cadre du Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires (PIP/CS) ;
- Veiller à la mise en place effective d'un comité de gestion pour chaque école avec un cahier de charges ;
- Renforcer le système de prêts d'ouvrages scolaires aux élèves des zones rurales;
- Réorganiser les moyens pédagogiques internes par une répartition juste et efficace des inspecteurs et des conseillers pédagogiques afin qu'ils exercent les contrôles nécessaires pour le bon fonctionnement de l'école ;
- Susciter et encourager la construction de centres et foyers d'hébergement ;
- Assurer la gratuité des manuels scolaires dans le primaire ;
- Assurer la protection de la jeune fille scolarisée;
- Mettre en place des mesures d'incitation (bourses d'études, réduction des frais d'inscription, prix d'excellence, etc.) ;
- Créer des structures publiques de première et deuxième génération: Collège d'Enseignement Technique (CET), Centre de Formation Professionnelle (CFP), Lycée Technique (LT) et Lycée Professionnel (LP) ;
- Développer des actions de formations ciblées en vue d'une meilleure insertion professionnelle et d'une meilleure productivité des acteurs aussi bien dans les secteurs rural, informel et structuré ;
- Susciter la construction de foyers dans les localités accueillant des établissements d'enseignement secondaire général.
- Construire un collège secondaire pour jeunes filles ;
- Construire des salles informatiques;
- Instituer des prix d'excellence pour les meilleurs établissements, les meilleurs enseignants et les meilleurs élèves du département ;
- Encourager la création d'établissements privés par les membres du corps enseignant admis à faire valoir leur droit à la retraite ;
- Transformer l'URES en une université
- Encourager l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur technique privés ;
- Introduire et développer les NTIC dans l'enseignement supérieur.

Toutes ces actions seront déclinées en projets pour permettre de relever le niveau d'alphabétisation des populations. Puisque nous sommes en milieu rural les premiers projets à mettre en œuvre sont l'alphabétisation et la formation aux métiers tels que : l'agriculture, l'élevage la forêt l'artisanat. La formation doit être adaptée aux préoccupations des populations concernées. Nous estimons que la formation des populations rurales est un atout majeur pour la réussite de tout projet de développement. Cependant il existe une douzaine d' Ecoles de Formation Agricole sur le plan national, mais ces écoles ne forment pas les masses paysannes ce qui limitent leurs actions. Certaines structures de développement agricole ont leur propre système de formation mais qui ne s'adresse qu'aux paysans qui pratiquent la spéculation agricole concernée.

### **CONCLUSION**

Le département de KORHOGO a pour activité principale l'Agriculture au sens large du terme. La formation de base des populations est nécessaire afin de permettre aux populations rurales d'assimiler les techniques agricoles appropriées. Cette formation devrait permettre l'amélioration de la productivité et par conséquent les revenus des populations.

C'est pourquoi nous estimons qu'une formation de masse est un atout pour un développement en milieu rural.

**Précolaire**

Nombre d'écoles .....	23
Public.....	21
Privé.....	02
Nombre d'élèves.....	1747
Garçons.....	921 (52,7%)
Filles.....	826 (47,3%)
Indice de parité entre sexes.....	0,90
Nombre classes.....	57
Ratio élèves/classe.....	31
Nombre enseignants.....	64
Taux de couverture.....	3,5%

**Primaire**

Nombre d'écoles .....	282
Nombre d'élèves.....	54716
Garçons.....	31100 (56,8%)
Filles.....	23616 (43,2%)
Indice de parité entre sexes.....	0,76
Nombre classes.....	1079
Ratio élèves/classe.....	50,7
Nombre enseignants.....	1166
Ratio enseignants/élèves.....	1/47
Population scolarisable.....	152820
Population scolarisée.....	56463 (36,9%)
Enfants non inscrits.....	96357 (63,1%)
Taux de réussite CEPE.....	57%
Taux d'échec.....	23%
Taux d'abandon.....	12%
Taux de couverture.....	35,4%

**Secondaire**

Nombre d'écoles .....	38
Public.....	20
Privé.....	18